

---

**De:**  
**Envoyé:** mercredi 29 novembre 2023 06:55  
**À:**  
**Objet:** Vos réf : 21-00-6076/001

Maître,

En exécution de l'article D.IV.102 du CoDT et comme suite à votre lettre du 14 novembre 2023 dont j'accuse réception, je vous informe que je n'ai pas d'objection ni de remarque particulière à formuler à propos de la division projetée.

A titre d'information, je vous signale que les parcelles en cause sont reprises en zone agricole au plan de secteur de Liège adopté par Arrêté de l'Exécutif régional wallon du 26/11/1987 (établissement du plan de secteur) entré en vigueur le 04/05/1989.

Il y aura lieu de prendre en considération ces éléments de repérage pour toute intervention future sur les parcelles concernées.


Je vous rappelle le caractère indicatif du présent avis.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'assurance de ma considération distinguée.



**Sami Herblet**  
Urbaniste  
**Service public de Wallonie**  
territoire logement patrimoine énergie  
Direction extérieure de Liège II  
Montagne Sainte Walburge, 2  
B-4000 LIEGE

*Ce message n'engage aucunement la Direction Générale et reste informel. Tout courrier officiel doit toujours actuellement être confirmé par lettre et revêtu de la signature d'un agent dûment mandaté.*

 Pensez à l'environnement avant d'imprimer ce courriel